



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree, tenue le 12 décembre 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est absent :
Étienne Dupuis

Sont également présents, Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier et Joanie Lagarde, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Crabtree.

2022-1212-410

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2022-1212-411

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 22 décembre 2021.

ADOPTÉ

2022-1212-412

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2023

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2023.

2022-1212-413

PROJET DE RÈGLEMENT 2022-403 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2023

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2022-403 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2023.*

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2022-1212-415

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2007-135 DÉCRÉTANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux, pour modifier, au bénéfice des employés municipaux participant à l'assurance collective le pourcentage de participation de l'employeur, et pour permettre la semaine de minimum 30 heures aux employés de 50 ans et plus, ayant un âge et une ancienneté cumulés de 78 ans et plus.

PROJET DE RÈGLEMENT 2022-404 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2007-135 DÉCRÉTANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2022-404 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux.*

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 32.


Mario Lasalle, Maire


Pierre Rondeau, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.